



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Installation illicite des gens du Voyage à Nandy

12/10/2023 - Mardi 11 octobre, une cinquantaine de véhicules appartenant aux gens du voyage sont rentrés par effraction et se sont installés en toute illégalité sur un terrain privé jouxtant l'allée Gorge Coq, dans la perspective du Château de Nandy. La Mairie condamne bien évidemment de tels agissements inacceptables dans un État de droit.

La Directrice Générale des Services s'est immédiatement rendue sur place en soutien sans réserve aux habitants opposés à cette installation illicite et à la propriétaire du site, avec la Police municipale et les Services techniques municipaux.

La propriétaire du terrain va déposer plainte auprès du Tribunal de Grande Instance de Melun en vue d'obtenir un référé d'expulsion dans les meilleurs délais.

Ce terrain, déjà occupé illégalement au mois d'août 2023, n'est nullement destiné à ce type d'occupation puisque non desservi par les réseaux d'assainissement, d'eau potable, ni équipé de réseau électrique sécurisé.

La Mairie a d'ores et déjà pris contact avec la Préfecture et les services de l'Agglomération Grand Paris Sud et délivrera un arrêté d'expulsion immédiate.

Pour assurer la tranquillité publique, la Municipalité demande à la Police nationale de renforcer ses patrouilles.

« Je comprends et partage l'exaspération exprimée par les habitants de Nandy et demande à l'État et à la Justice de mettre un terme à une situation inacceptable d'occupation illicite et de dégradation de biens » a déclaré le Maire René Réthoré. « Nous restons mobilisés face à cette situation et sommes en relation permanente avec la Préfecture et la Police Nationale. »

Contact : 01 64 19 29 29